

# Exécutions extrajudiciaires en Colombie

La situation de la Colombie est critique en termes de droits humains, comme en témoignent les exécutions extrajudiciaires. Elles se définissent par l'homicide délibéré et injustifié d'une personne par des membres des forces de l'ordre.

Les exécutions extrajudiciaires, dont les archives nous permettent d'observer l'apparition dès le milieu du XXème siècle, se sont multipliées sous le mandat d'Alvaro Uribe Velez (2002-2010). Les unités militaires ont subi des pressions afin de montrer que la lutte contre la guérilla donnait des résultats et le nombre de morts était alors reconnu par l'octroi de récompenses, de vacances et d'autres bénéfices. Les cas tristement célèbres des « faux positifs » (exécutions illégales de civils par les forces de l'ordre, parfois de connivence avec les paramilitaires, en les faisant passer pour des guérilleros morts au combat), se sont accompagnés d'une augmentation des attaques contre la population civile.

La Politique de Sécurité Démocratique de 2003 a offert de nombreux pouvoirs aux forces militaires dans le but d'intensifier la lutte antiterroriste ou le combat contre les insurgés. Elle a aussi promu l'implication de la population civile dans les tâches normalement attribuées aux forces de l'ordre, telles que la collecte de renseignements. Selon le gouvernement d'Alvaro Uribe Velez, toute personne qui aurait eu ou aurait paru avoir un lien avec les groupes insurgés était considérée comme ennemie interne.

Historiquement, les paramilitaires et les forces militaires ont toujours perçu la population civile des régions occupées par la guérilla comme des membres ou des sympathisants des groupes armés insurgés, et par conséquent comme des cibles légitimes de leurs attaques. Selon les observations de la Corporation Juridique Liberté (*Corporación Jurídica Libertad*), la Politique de Sécurité Démocratique a augmenté la répression contre les organisations sociales considérant que cette dernière considérait « toute personne ou organisation qui assume des postures démocratiques et critiques différentes de celles imposées par le pouvoir [comme des] ennemies de l'Etat et de la société ».

Les chiffres pourraient être sous-estimés par rapport à la totalité des exécutions extrajudiciaires commises en Colombie.

- Fédération Internationale des Droits humains (FIDH), 2012.

- 5 763 cas d'exécutions extrajudiciaires ont été reportés entre 2000 et 2010 ;
- 5 326 cas d'exécutions extrajudiciaires ont été enregistrés au cours des deux mandats d'Alvaro Uribe Velez, ce qui correspondrait environ à deux exécutions par jour ;
- Entre 2010 et 2014, 267 autres victimes ont été enregistrées ;
- Selon la FIDH les attaques ont eu lieu dans 32 des 33 départements colombiens et constituent un crime généralisé; 30% des cas ont été répertoriés dans la région Antioquia ;
- Près de 60% des victimes avait une forte relation avec la terre et le territoire : 47,4% étaient des paysans et 10,2% étaient des indigènes.

La différence entre les chiffres publiés par l'Etat au sujet des détentions, des assassinats de guérilleros ou de paramilitaires et le nombre de membres de ces groupes, dénote une probable inclusion des exécutions extrajudiciaires de civils dans ces chiffres officiels.



©Gert Steenssens / EsperanzaProxima.net

Selon le Ministère de Défense Nationale, entre 2002 et 2008, 12 713 personnes appartenant à la guérilla et 2 602 paramilitaires ont été tuées au combat. D'autre part, 49 523 captures ont été répertoriées, parmi lesquelles 32 335 guérilleros et 13 456 paramilitaires. Cela signifierait que 45 048 guérilleros et 16 058 paramilitaires seraient sortis de la lutte armée par l'action des forces de sécurité. Cependant, ces données ne concordent pas avec les chiffres officiels selon lesquels, il y avait seulement 20 000 insurgés et 12 000 paramilitaires en activité au début du mandat d'Alvaro Uribe Velez en 2002.

## Impunité perpétuelle

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) s'inquiète vivement de « la réponse inadéquate (qui a été apportée) aux faux positifs ». 5 000 cas de victimes de faux positifs sont reportés au sein du Ministère Public (*Fiscalía*), mais le nombre de condamnations reste très faible.

Parmi les 4 716 reportés, il n'y en a que 30% en processus actif.

En août 2012, seuls 294 avaient pu être portés en justice ou étaient en attente d'une décision judiciaire. Cela représente à peine 6% des cas.

Selon le Ministère Public, jusqu'en juillet 2014, 4 173 militaires avaient fait l'objet d'une enquête, dont 401 officiers, 823 sous-officiers et 2 908 soldats. Presque la moitié des militaires sont détenus dans des prisons militaires, 830 ont été condamnés et 188 ont été acquittés. Les militaires condamnés purgent leur peine dans des garnisons militaires, ce qui implique de meilleures conditions que dans une prison de droit commun. La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) fait également état de cas de militaires condamnés restant en service actif.

Le manque de mise en place d'un modèle type empêche toute enquête dans le sens d'une possible politique généralisée. Au contraire, les abus des forces de sécurité sont, à de nombreuses occasions, qualifiés d'« erreurs militaires ». Cependant, pour Philip Alston, Rapporteur Spécial sur les Exécutions Extrajudiciaires, « *il y a eu trop d'assassinats à caractère semblable pour que ces derniers soient qualifiés d'incidents isolés perpétrés par seulement quelques soldats ou unités renégats, ou « pommes pourries* » ».

« *Le HCDH continue de recevoir des membres de l'armée qui craignent de dénoncer des cas d'exécutions extrajudiciaires.* » - HCDH, 2014.

Selon le rapport préliminaire du Ministère Public de la Cour Pénale Internationale (CPI) de novembre 2012, suffisamment d'éléments ont été reportés pour affirmer que des crimes contre l'humanité de la compétence de la CPI ont été commis en territoire colombien. La CPI a annoncé qu'elle recentrerait ses recherches sur le suivi des cas de faux positifs.

Selon divers Rapporteurs Spéciaux des Nations unies, la réforme d'amplification du Code Pénal Militaire, finalement présentée après plusieurs tentatives échouées du gouvernement Santos, « *pourrait affaiblir considérablement l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire et transférer à la juridiction militaire des crimes qui devraient être jugés sous la juridiction de tribunaux pénaux ordinaires* ». Avant que la réforme ne soit déclarée inconstitutionnelle par la Cour Constitutionnelle en octobre 2013, entre janvier et août, 48 cas de faux positifs sont passés de la juridiction ordinaire à la juridiction pénale militaire malgré l'assurance qu'avait donnée le gouvernement que cela ne se produirait pas.

### On peut faire quelque chose !

- En prononçant des déclarations publiques contre l'impunité qui entoure ce crime contre l'humanité ;
- Pour les Etats membres de l'UE, en demandant aux institutions européennes d'annuler ou de geler l'accord pour la participation de la Colombie aux opérations de gestion de crise de l'UE tant que l'impunité qui entoure ces crimes en Colombie sera de vigueur ;
- En exhortant l'Etat colombien à enquêter de manière efficace et totale sur les crimes dénoncés, à condamner les responsables et à assurer la vérité, la justice, la réparation et des garanties de non-répétition pour les victimes ;
- En pressant l'Etat colombien de ne pas adopter de réformes de la justice qui favoriseraient l'impunité ;
- En invitant des représentants de victimes d'exécutions extrajudiciaires à des audiences des institutions nationales.

Elaboré par

